



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 013  
1<sup>er</sup> février 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la treizième (13<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 1<sup>er</sup> février 2022, à 19 h 30, en visioconférence (TEAMS), sous la présidence de Mme Marie Pier Bessette, présidente du conseil d'administration.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)    ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**Membres représentant les parents :**

**M<sup>me</sup> Dominique Laporte**, représentante des parents – District 1 (P)  
**POSTE VACANT À COMBLER**, représentant des parents – District 2 (M)  
**M<sup>me</sup> Marie-Pier Bessette**, représentante des parents – District 3 (P)  
**M<sup>me</sup> Vicky Martel**, représentante des parents – District 4 (P)  
**M<sup>me</sup> Valérie Lussier**, représentante des parents – District 5 (P)

**Membres représentant le personnel :**

**M. Ghislain Rheault**, représentant du personnel d'encadrement (M)  
**M. Stéphane Guilbert**, représentant des directions d'établissement (M)  
**M. Mathieu Dubois**, représentant du personnel enseignant (P)  
**M<sup>me</sup> Geneviève Morin**, représentante du personnel professionnel (P)  
**M<sup>me</sup> Nancy Robitaille**, représentante du personnel de soutien (P)  
**M. Yves Hébert**, représentant du personnel d'encadrement (P)  
*(Sans droit de vote)*

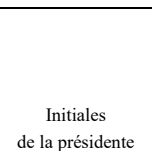
**Membres représentant la communauté :**

**M<sup>me</sup> Isabelle Meilleur**, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (M)  
**M. Bernard Gagnon**, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)  
**M<sup>me</sup> Karen Lamothe**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)  
**M. Martin Dupont**, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)  
**M. Christophe Milot**, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 12  
ABSENCES : 04  
TOTAL : 16

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS            Directeur général  
M. Bernard GAUTHIER        Secrétaire général et directeur du Service des communications  
M. Yves GENDRON            Directeur, Service des ressources matérielles  
Mme Maude TRÉPANIER      Directrice générale adjointe



*Ouverture de la séance à 19 h 30.*

## **1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la présidente, Marie Pier Bessette, confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Validité de l'avis de convocation et vérification du quorum**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

- Points de l'agenda de consentement
- Inscription des questions diverses

### **3. Période à la disposition de l'assistance**

### **4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

### **5. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Chênes**

### **6. Agenda de consentement**

#### **6.1 Dispense de lecture et adoption d'un procès-verbal:**

- Séance ordinaire du 14 décembre 2021 (No 012)

### **7. Dossiers de décision**

7.1 Nom de l'école D et modification du cadre organisationnel du CSS des Chênes

7.2 Échéancier de travail et de consultations pour l'élaboration du PEVR

7.3 Principes directeurs pour la révision de l'offre de services au secondaire

7.4 Octroi de contrat - Modernisation de la chaufferie et raccordement des systèmes de distribution d'eau de chauffage - École Jeanne-Mance

### **8. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information**

#### **8.1 Rapport des comités**

- a) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
- b) Rapport du comité de vérification
- c) Rapport du comité des ressources humaines
- d) Rapport du comité consultatif du transport
- e) Comité d'évaluation de la direction générale

### **9. Questions diverses**

9.1 Poste de représentant des parents au conseil d'administration – District 2

9.2 Lecteurs de CO<sup>2</sup> dans les écoles

### **10. Prochaines rencontres et prochains travaux**

### **11. Levée de la séance**

**Huis clos statutaire des membres du conseil**

**SUITE, PAGE 3**

## RÉSOLUTION CA : 2911 / 2022

Il est proposé par M. Christophe Milot et appuyé par M. Martin Dupont, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

### **4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Dossier d'information)**

Madame la présidente n'a pas d'élément/événement particulier à signaler depuis la dernière séance du conseil.

### **5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES (Dossier d'information)**

Le directeur général, M. Lucien Maltais, rend compte des principaux dossiers dans lesquels il est intervenu au cours des dernières semaines (*depuis le 14 décembre 2021 et jusqu'à ce jour*).

Il aborde successivement les sujets suivants :

- **Suivi du plan d'engagement vers la réussite** : Pas de développement à signaler depuis le 14 décembre 2021. À suivre.
- **Suivi des chantiers et dossiers** : L'avènement du variant Omicron est venu bouleverser la gestion des cas de COVID-19 dans les établissements, de même que la prestation de services. Bien que tout n'ait pas été parfait, le directeur souligne les efforts constants déployés par l'ensemble du personnel pour s'ajuster à la situation. Monsieur Maltais fait aussi état des nombreuses rencontres auxquelles il a pris part et fait le point sur les différents chantiers de construction en cours (école E, des 2 Rivières, réaménagement de l'école Marie-Rivier)
- **Situations particulières et nouveautés** : Monsieur Maltais fait état des mesures mises en place pour contrer la pénurie de main d'œuvre (favoriser le retour d'enseignants à la retraite, accorder des contrats de remplacement, devancer l'affectation du personnel enseignant disponible dès le mois de juin, bonifier l'offre de formation en service de garde dans le milieu scolaire, etc.)
- **Décisions importantes de la direction générale** : Le directeur général informe le conseil de l'octroi de trois contrats ou mandats, en conformité avec le règlement de délégation de fonctions et pouvoirs.
- **Contrats de plus de 25 000 \$, reddition de compte** : Un seul contrat de cette nature a été octroyé depuis la dernière séance du conseil. Celui-ci permettra l'accompagnement dans la formalisation et le déploiement d'un centre d'expertise en intelligence artificielle (somme totale de 36 500 \$).

## 6. AGENDA DE CONSENTEMENT (Dossier d'information)

### 6.1 Dispense de lecture et adoption d'un procès-verbal (Secrétariat général)

- Séance ordinaire du mardi, 14 décembre 2021 (No 012)

#### RÉSOLUTION C.A. : 2912 / 2022

*Sur proposition de M. Bernard Gagnon, appuyé par Mme Karen Lamothe, il est résolu d'adopter :*

- *le procès-verbal No 012, tel que rédigé;*

## 7. DOSSIERS DE DÉCISION

### 7.1 NOM DE L'ÉCOLE D ET MODIFICATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DU CSS DES CHÊNES (Direction générale – Dossier de décision)

Le cadre organisationnel du Centre de services scolaire des Chênes adopté en décembre dernier prévoit que le nom d'une école fait partie de son acte d'établissement. Celui-ci doit faire l'objet d'une consultation, notamment auprès du comité de parents et du conseil d'établissement concerné. En ce qui concerne la nouvelle école, celle-ci a été identifiée temporairement sous le nom d'école D.

Le même cadre organisationnel prévoit que le conseil d'établissement est le maître d'œuvre de l'opération qui consiste à trouver le nouveau nom et qu'il (le CÉ) choisit le moyen qu'il privilégie pour obtenir deux ou trois suggestions de noms.

Conséquemment, voici la façon dont l'école D a procédé, depuis le début de la présente année scolaire, afin de retenir trois noms pour l'établissement.

- Chaque enseignant titulaire a animé une activité avec les élèves pour faire ressortir des noms éventuels pour l'école.
- Pas moins de 18 noms différents ont été transmis à la direction de l'école.
- En rencontre d'équipe du personnel de l'école, un vote a été tenu.
- Chaque membre du personnel avait cinq votes à distribuer aux noms qu'il favorisait.

#### Résultat :

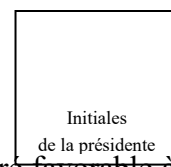
- Le nom le plus populaire a été **École de la Marconi**.
- Le 2<sup>e</sup> plus populaire a été **École du Boisé de la Marconi**.
- Pour terminer, le 3<sup>e</sup> nom est **L'école des Tours**.

#### Informations utiles (contexte historique):

- Il est important de savoir que l'école est située dans le quartier de Drummondville nommé « *Boisé-de-la-Marconi* ».
- En fait, les trois noms retenus évoquent l'histoire de ce secteur de la Ville de Drummondville.
- Notamment, le nom « *École des Tours* » fait référence à l'ancien poste de transmission Marconi (1925) qui était situé dans ce secteur de la ville et qui comptait plusieurs « tours » de transmission, sur le terrain même où l'école a été érigée.

Conformément au cadre organisationnel du CSS des Chênes, la direction de l'école D a soumis les trois suggestions retenues au comité de parents, aux fins de consultation. Ce faisant, elle a fait la recommandation de retenir l'appellation qui s'est avérée la plus populaire, à savoir : **École de la Marconi**.

**SUITE, PAGE 5**



Lors de sa rencontre du 15 décembre 2021, le comité de parents s'est montré favorable à cette recommandation.

Conséquemment, au terme de la consultation menée, l'école transmet au conseil d'administration le choix final, lequel a été soumis à la Commission de toponymie du Québec, laquelle a confirmé son exactitude.

Il est donc recommandé au conseil de procéder à l'adoption de la résolution ci-jointe, laquelle modifie le cadre organisationnel 2022-2023 et confirme la désignation de l'école D sous l'appellation *École de la Marconi*.

#### **RÉSOLUTION C.A. : 2913 / 2022**

CONSIDÉRANT que le cadre organisationnel du Centre de services scolaire des Chênes prévoit que le nom d'une école fait partie de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que le cadre organisationnel 2022-2023 a identifié temporairement le nouvel acte d'établissement sous le nom d'école D;

CONSIDÉRANT que le nom de l'école doit faire l'objet d'une consultation, notamment auprès du comité de parents et du conseil d'établissement concerné;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement est le maître d'œuvre de l'opération qui consiste à trouver le nouveau nom et qu'il (le CÉ) choisit le moyen qu'il privilégie pour obtenir deux ou trois suggestions de noms.

CONSIDÉRANT la démarche rigoureuse menée par le milieu concerné à cet égard;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école D a soumis sa recommandation finale au comité de parents, aux fins de consultation;

CONSIDÉRANT que lors de sa rencontre du 15 décembre 2021, le comité de parents s'est montré favorable à cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la consultation menée, l'école D a transmis au conseil d'administration le choix final et que celui-ci a été soumis à la Commission de toponymie du Québec, laquelle a confirmé son exactitude;

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par Mme Nancy Robitaille :

De modifier le cadre organisationnel 2022-2023 et de désigner, désormais, l'école D sous l'appellation **ÉCOLE DE LA MARCONI**.

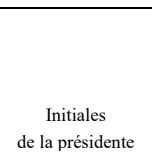
**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.2 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL ET DE CONSULTATIONS POUR L'ÉLABORATION DU PEVR (Direction générale adjointe – Dossier de décision)**

En vertu de l'article 209.1 de la loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire doit approuver, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère.

En ce sens, un comité d'engagement pour la réussite des élèves a été formé en 2020-2021.

**SUITE, PAGE 6**



Le PEVR 2018-2022 arrivant à échéance, la mise à jour s'avère nécessaire. Ainsi, en cohérence avec le plan stratégique du Ministère et sa proposition du calendrier de production des outils stratégiques, le comité d'engagement vers la réussite a déjà débuté sa réflexion et poursuivra ses travaux.

C'est à leur première rencontre 2021-2022, en novembre dernier, que les membres du comité ont amorcé leurs travaux, afin de structurer les prochaines étapes pour soumettre une proposition de l'échéancier de l'élaboration du PEVR 2023-2027 du Centre de services des Chênes et des projets éducatifs de ses établissements.

### **RÉSOLUTION C.A. : 2914 / 2022**

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la LIP ;

CONSIDÉRANT l'article 196.7 de la LIP qui déterminent les mandats dévolus au comité d'engagement pour la réussite des élèves ;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité d'engagement pour la réussite des élèves ;

CONSIDÉRANT l'échéancier soumis par le Ministère ;

CONSIDÉRANT les ajustements apportés à la version de novembre pour être en cohérence avec le calendrier du ministère de l'Éducation ;

Il est proposé par Mme Dominique Laporte et appuyé par Mme Valérie Lussier:

- Que l'échéancier d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des projets éducatifs 2023-2027 soit approuvé tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE** (Direction générale adjointe – Dossier de décision)

#### **Le portrait actuel au secondaire**

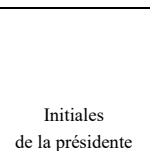
La clientèle du secondaire se répartit actuellement dans quatre écoles. Chacune d'elle détient son propre bassin alimenté par la clientèle du quartier, par celle de ses écoles primaires nourricières et par les élèves inscrits aux programmes particuliers dispensés dans le milieu.

À cet effet, notre clientèle bénéficie d'une offre diversifiée de programmes particuliers offerts dans nos quatre écoles secondaires. Le nombre d'inscriptions complétées annuellement par la clientèle passant du primaire au secondaire confirme un engouement marqué pour les programmes particuliers et démontre que nos programmes particuliers répondent aux différents intérêts des élèves et de leurs parents.

Néanmoins, les différents constats réalisés en lien avec la clientèle du programme régulier et celle des programmes particuliers au secondaire sont préoccupants. Les places limitées dans nos programmes particuliers engendrent leur lot de déceptions lors de la période d'inscriptions.

L'effet négatif que ces refus ont sur la motivation de nos élèves du programme régulier et l'écart entre le taux de réussite de ces deux groupes viennent justifier l'importance d'entreprendre une analyse globale.

**SUITE, PAGE 7**



## **L'arrivée de l'école E et l'offre de services**

L'éventuelle ouverture de la nouvelle école secondaire s'avère être une occasion privilégiée pour le Centre de services scolaire des Chênes de revisiter l'offre de services au secondaire.

En 2017, le conseil des commissaires réaffirmait un énoncé de vision mettant en perspective l'importance d'offrir une diversité d'activités en lien avec les intérêts et les sources de motivation de nos élèves, que ce soit sous forme d'options, de concentrations ou de programmes particuliers. Ces activités devraient être inclusives et accessibles dans leur ensemble, que ce soit au niveau financier ou encore en ce qui a trait aux critères d'admission.

De plus, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation « 2014-2016 » nous invite à la vigilance pour protéger l'accès démocratique à un enseignement de qualité pour tous.

C'est donc à partir de ces prémices que se sont succédées des rencontres planifiées par la direction générale avec l'équipe de directions du secondaire afin d'amorcer une réflexion. Des constats, des enjeux et des besoins ont alors émergé de cette démarche qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'automne 2021. Une volonté de l'équipe de réfléchir en amont avec les différents groupes concernés nous ont amenés à présenter le fruit des travaux réalisés lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre 2021 afin de poursuivre collectivement cette démarche.

1. L'importante croissance de la clientèle vs notre capacité d'accueil limitée;
2. La construction de l'école E impliquant des changements au niveau du territoire pédagogique;
3. L'augmentation du nombre de groupes en adaptation scolaire depuis cinq ans (24 à 31);
4. Le portrait de la réussite de nos élèves 76,1 / 78,7 région / 76,5 province);
5. L'écart du taux de réussite des élèves en programme particulier et sans programme particulier variant entre 5,1 et 28,1;
6. Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation qui nous invite à questionner l'idée d'une école à plusieurs vitesses;
7. Le nombre d'élèves admis annuellement en programme particulier vs les élèves qui sont refusés;
8. La nouvelle mesure du parascolaire au secondaire et ses 6 volets (1,5 million \$ en 21-22);
9. Le réseau du transport à repenser.

Cette réflexion collective nous a permis de proposer cinq principes directeurs qui serviront aux prochaines étapes du processus. Lors de la présentation du 1<sup>er</sup> novembre 2021, nous avons donc invité les différents groupes à se prononcer sur les cinq principes directeurs, permettant ainsi aux membres du conseil d'administration de donner leur aval aux prochaines étapes qui seront à réaliser afin d'arriver à ajuster l'offre de services au secondaire.

### **RÉSOLUTION C.A. : 2915 / 2022**

CONSIDÉRANT l'énoncé de vision issu de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs visant à augmenter le taux de diplomation et le taux de réussite de nos élèves;

CONSIDÉRANT le rapport du Conseil supérieur de l'éducation;

CONSIDÉRANT les enjeux reliés au réseau du transport avec l'arrivée de l'école E;

Initiales  
de la présidente

CONSIDÉRANT la nécessité de convenir de principes directeurs afin de poursuivre les prochaines étapes des travaux;

CONSIDÉRANT les constats et enjeux reliés à notre contexte :

- L'importante croissance de la clientèle vs notre capacité d'accueil limitée;
- La construction de l'école E impliquant des changements au niveau du territoire pédagogique;
- L'augmentation du nombre de groupes en adaptation scolaire depuis 5 ans (24 à 31);
- Le taux de diplomation de nos élèves 76,1% css / 78,7% région / 76,5% province (PEVR 2018);
- L'écart du taux de réussite des élèves en programme particulier et sans programme particulier variant entre 10 % et 28,1% (PEVR 2018)
- Le nombre d'élèves admis annuellement en programme particulier vs les élèves qui sont refusés;
- La nouvelle mesure du parascolaire au secondaire et ses 6 volets (1,5 million \$ en 2021-2022);

CONSIDÉRANT la consultation menée à l'automne auprès des différentes instances concernées;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation qui confirme l'adhésion aux cinq principes directeurs;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus lors de la consultation;

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Bernard Gagnon:

- Que les cinq principes directeurs identifiés soient établis afin de guider les prochains travaux menant à ajuster l'offre de services au secondaire :

Soit :

- 1<sup>er</sup> principe : Assurer un curriculum viable et garanti en permettant à tous les élèves d'avoir la même qualité d'enseignement et en accordant le temps d'enseignement nécessaire pour les apprentissages.
- 2<sup>e</sup> principe : Favoriser l'accès aux programmes particuliers en bonifiant l'offre de services, en éliminant les critères de sélection et en réduisant les coûts reliés aux programmes particuliers.
- 3<sup>e</sup> principe : Favoriser le principe d'école de territoire en privilégiant que chaque élève fréquente son école de quartier.
- 4<sup>e</sup> principe : Offrir un milieu de vie bienveillant répondant aux goûts et aux intérêts des élèves qui le fréquentent.
- 5<sup>e</sup> principe : Optimiser les ressources en cohérence avec nos priorités.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Initiales  
de la présidente

**7.4 OCTROI DE CONTRAT - MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET RACCORDEMENT DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION D'EAU DE CHAUFFAGE - ÉCOLE JEANNE-MANCE** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet consiste à la modernisation de la chaufferie et raccordement des systèmes de distribution d'eau de chauffage à l'école Jeanne-Mance.

Les travaux consistent en la démolition de la chaufferie du pavillon Mayrand, à la reconfiguration de la chaufferie de l'école Jeanne-Mance, au remplacement des radiateurs du pavillon Mayrand, à la conversion de l'éclairage intérieur et extérieur pour des luminaires au DEL ainsi que la réfection de certains blocs sanitaires.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure de *Maintien 2020-2021*. Le budget octroyé pour ce projet est de 2 928 140 \$.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 décembre 2021.

Les soumissions, dans le cadre de ce projet, ont été ouvertes le 25 janvier 2022 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront au cours du mois mai 2022 et la fin des travaux est prévue au cours du mois de décembre 2022.

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

**RÉSOLUTION C.A. : 2916 / 2022**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure de *Maintien 2020-2021* ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par Mme Nancy Robitaille:

- D'octroyer le contrat modernisation de la chaufferie et raccordement des systèmes de distribution d'eau de chauffage à l'école Jeanne-Mance pour un montant de 2 097 000.00 \$ (*avant taxes*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GNR Corbus Inc.
- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer le contrat de construction et tous les autres documents nécessaires, avec le plus bas soumissionnaire conforme.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

### **8.1 RAPPORT DES COMITÉS**

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE** (Mme Valérie Lussier)

Sans objet. Pas de rencontre depuis la dernière séance ordinaire du 14 décembre 2021.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION** (M. Bernard Gagnon)

Sans objet. Pas de rencontre depuis la dernière séance ordinaire du 14 décembre 2021.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES** (Mme Vicky Martel)

Sans objet. Pas de rencontre depuis la dernière séance ordinaire du 14 décembre 2021.

#### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT** (Mme Karen Lamothe)

Sans objet. Pas de rencontre depuis la dernière séance ordinaire du 14 décembre 2021.

#### **RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Maltais informe le conseil que les membres du comité seront éventuellement sollicités pour une rencontre en février 2022.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### 9.1 Poste de représentant des parents au conseil d'administration – District 2

Le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, informe le conseil que le processus visant à désigner une personne pour combler le siège laissé vacant par M. Normand Champagne, est amorcé et que le comité de parents a reçu les communications utiles à cette fin.

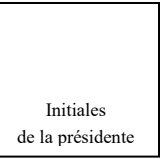
### 9.2 Lecteurs de CO<sup>2</sup> dans les écoles

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Yves Gendron, fait le point sur l'installation des lecteurs de CO<sup>2</sup> (*sondes de confort*) dans les écoles

## **10. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

10.1 Prochain atelier : Mardi, 15 mars 2022, 18h00 (heure à confirmer)

10.2 Prochaine séance du Conseil : Mardi, 15 mars 2022, 19h30



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Mme Valérie Lussier, appuyé par Mme Dominique Laporte et considérant qu'à 20h28, l'ordre du jour est épuisé, la présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil.

Le secrétaire général,

La présidente,

**Bernard Gauthier**

**Marie Pier Besette**

**HUIS-CLOS STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL**